

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2170

31 août 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| HCI S.A. | 104114 | PHM Holdco 18 S.à r.l. | 104155 |
| Hogshead S.à r.l. | 104122 | PHM Investment Sisterco (USD) S.à r.l. | 104155 |
| Kapitol Investments S.à r.l. | 104128 | Pic 2 S.à r.l. | 104141 |
| Olivalux S.A. | 104136 | Piki S.à r.l. | 104156 |
| Olminvest S.A. | 104135 | Pitcairns Finance S.A.- SPF | 104156 |
| Oper S.à r.l. | 104136 | Pittsburgh Glass Works S.à r.l. | 104141 |
| Ori Martin S.A. | 104136 | Plamed Invest S.A. | 104157 |
| P3M Prestige S.A. | 104159 | Plurisport International S.A. | 104157 |
| PAD Assurances | 104153 | Poland One | 104138 |
| Pallieter SPF S.A. | 104137 | Potosi S.A. | 104157 |
| Parcade S.A. | 104152 | Pradera Holdco S.à r.l. | 104136 |
| Parcs des Lumières S.à r.l. | 104136 | Pradera Southern Holdco S.à r.l. | 104142 |
| Parkstadt Hotel | 104137 | Precis S.A. | 104142 |
| Parkstadt Investors | 104137 | Prestaserv-Lux S.à r.l. | 104158 |
| Parkstadt S.A. | 104137 | ProA Investments I A S.à r.l. | 104142 |
| Partner Invest S.A. | 104153 | Promocomm S.A. | 104158 |
| Paveca SPF S.A. | 104153 | PSB Finance S.A. | 104158 |
| PCAM Issuance S.A. | 104153 | Puligny S.A. | 104158 |
| PCC Finance Luxembourg S.à r.l. | 104153 | Puzzle Holdings S. à r.l. | 104152 |
| PCV Lux S.C.A. | 104154 | PYTHON Holding S.A. | 104135 |
| PCV S.à r.l. | 104154 | Q9 Luxembourg S.à r.l. | 104160 |
| Pearl Fittings Holding S.à r.l. | 104138 | Q9 Networks S.à r.l. | 104160 |
| Peer Management Participation 2 S.à r.l. | 104138 | Quilvest & Partners | 104159 |
| Pelmo S.A. | 104143 | Quilvest Wealth Management S.A. | 104159 |
| Penta CLO 1 S.A. | 104139 | Quilvest Wealth Management S.A. | 104159 |
| Perfora Investments S.à r.l. | 104154 | Qurtech | 104160 |
| Perus 1 S.à r.l. | 104154 | R3 Treatment (Luxembourg) S.à r.l. | 104158 |
| Perus 2 S.à r.l. | 104155 | R-Clean Products S.à r.l. | 104160 |
| Petrisberg Immobilière S.à r.l. | 104139 | Regus International Services | 104154 |
| PGF II (Lime) S.A. | 104142 | Regus No.2 | 104157 |
| PHIPE S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) | 104155 | Rosneft Capital S.A. | 104159 |

HCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.225.

—
In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of July, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of HCI S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158 225 (the Company). The Company was incorporated on 7 January 2011 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 711 of 13 April 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 5 January 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°852 of 31 March 2012 .

The Meeting appoints (i) Paul Lanois, lawyer, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting (the Chairman), (ii) François Bernard, avocat, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary), and (iii) Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders or holders of power of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth hereafter.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Amendment of article 8.6.1 of the articles of association of the Company (the Articles).

(3) Amendment of article 27.2 of the Articles.

(4) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 432.87 (four hundred thirty-two euros and eighty-seven cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount to EUR 1,695,635.36 (one million six hundred ninety-five thousand six hundred thirty-five euros and thirty-six cents), by way of the issuance of 43,287 (forty-three thousand two hundred eighty-seven) preferred shares of the Company, each with a par value of EUR 0.01 (the Preferred Shares).

(5) Intervention, subscription to and payment of the Preferred Shares.

(6) Subsequent amendment of article 5.1.1 of the Articles.

(7) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes with power and authority given to any director of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the Preferred Shares, and to see to any formalities in connection therewith.

(8) Miscellaneous.

III. The Meeting, after due and careful deliberation, unanimously passes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8.6.1 of the Articles, such that it shall from now on read as follows:

" **Art. 8.6.1. Lock-up.** The Individual Investors' Shares shall not be transferable until 4 October 2021, except in accordance with the provisions of this article 8.6 or with the written consent of the Class 2 Shareholders."

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 27.2 of the Articles, such that it shall from now on read as follows:

" **Art. 27.2.** In the event that, following a Divestment with proceeds in cash, the Return would:

(i) exceed 2.5 times (2.5x) the Initial Investment; and

(ii) represent an internal rate of return on the Initial Investment in excess of 20 % annually;

(such amount that meets the requirements under (i) and (ii) above, shall be referred to as the "Minimum Return") then subject to the terms and conditions set out below, seventy-eight point seventy-one per cent (78.71%) of the Return that would exceed the Minimum Return (the "Excess Return") shall be distributed by the Company (subject to the availability of distributable reserves but notwithstanding articles 26.4, 26.5 and 26.6) as follows:

(a) the Excess Return up to a 10 % of the Minimum Return shall be attributed in halves to, on the one hand, the Class 2 Shareholder, and on the other, to the Preferred Shareholders (if any) as Special Return;

(b) the remainder of the Excess Return, if any, shall be attributed to the Preferred Shareholders (if any) as Special Return, until the Preferred Shareholders' Return reaches an amount representing 7.871% of the Total Net Equity Proceeds, and then

(c) The remainder, if any, shall be exclusively attributed to the Class 2 Shareholder without prejudice, for the avoidance of doubt, of the economic rights of the Class 3 Shareholders;

it being understood that the Company shall distribute the Excess Return (i) immediately before the Divestment (if the Divestment is one of the transactions contemplated under article 8.7 or an initial public offering of the shares in the Company) or (ii) as soon as possible following the Divestment (if the Divestment is an initial public offering of the shares in the Capio Sanidad S.L.)."

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 432.87 (four hundred thirty-two euros and eighty-seven cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount to EUR 1,695,635.36 (one million six hundred ninety-five thousand six hundred thirty-five euros and thirty-six cents) by way of issuance of the Preferred Shares.

Fifth resolution

All the shareholders having waived their preferential subscription rights with respect to the Preferred Shares, the Meeting resolves to accept the subscriptions to and full payment of the Preferred Shares as follows:

Intervention - Subscription - Payment

(1) Victor Madera Núñez, a Spanish national, born on 2 May 1961 in Oviedo (Asturias), Spain, having his address at Carrich House, Spring Woods, Viginia Water, Surrey GU25 4PW, United Kingdom, hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(a) subscribe to 39,571 (thirty-nine thousand five hundred seventy-one) Preferred Shares; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 395,705.30 (three hundred ninety-five thousand seven hundred five euros and thirty cents) (the First Contribution).

(2) Juan Carlos González Acebes, a Spanish national, born on 4 March 1965 in Vallelado (Segovia), Spain, having his address at C/ Maria de Molina 54, 6 floor, 28006 Madrid, Spain, hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(a) subscribe to 2,008 (two thousand and eight) Preferred Shares; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 20,075.57 (twenty-thousand seventy-five euros and fifty-seven cents) (the Second Contribution).

(3) Juan Antonio Álvaro de la Parra, a Spanish national, born on 5 March 1963 in Madrid (Madrid), Spain, having his address at C/ Tamarindo 19, 28232 Las Rozas de Madrid, Spain,, hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares to:

(a) subscribe to 528 (five hundred twenty-eight) Preferred Shares; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 5,281.80 (five thousand two hundred eighty-one euros and eighty cents) (the Third Contribution).

(4) Jorge Mon García, a Spanish national, born on 10 January 1972 in Gijon (Asturias), Spain, having his address at C/ Nardo 5 bajo, 19001 Guadalajara, Spain, hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares to:

(a) subscribe to 158 (one hundred fifty-eight) Preferred Shares; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 1,584.54 (one thousand five hundred eighty-four euros and fifty-four cents) (the Fourth Contribution).

(5) Luis Emilio Villazón Frieria, a Spanish national, born on 29 November 1950 in Villaviciosa, Asturias, Spain, having his address at Plaza del Ayuntamiento 17, P03, Villaviciosa, Asturias (Spain), hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares to:

(a) subscribe to 158 (one hundred fifty-eight) Preferred Shares; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of 1,584.54 (one thousand five hundred eighty-four euros and fifty-four cents) (the Fifth Contribution).

(6) Nicolás Bonilla Villalonga, a Spanish national, born on 9 August 1952 in Jaen, Spain having his address at Chemin des Beaux Chalets 3, 1659 Rougemont, Switzerland hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares to:

(a) subscribe to 57 (fifty-seven) Preferred Shares; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 569,44 (five hundred sixty-nine euros and forty-four cents) (the Sixth Contribution).

(7) Celso González García, a Spanish national, born on 21 January 1956 in Piñeres, Spain, having his address at Plaza de la Constitucion, 8-1°, 33.009 Oviedo, Spain hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares to:

(a) subscribe to 57 (fifty-seven) Preferred Shares; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 569,44 (five hundred sixty-nine euros and forty-four cents) (the Seventh Contribution).

(8) Haugron Capital SCR de Régimen Simplificado S.A, a Spanish company, registered with the Mercantile Register of Barcelona, under number B-404.080, with registered offices in Barcelona, Comte d'Urgell 240, 5°,B, hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares to:

(a) subscribe to 11 (eleven) Preferred Shares; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 113,89 (one hundred thirteen euros and eighty-nine cents) (the Eighth Contribution).

(9) Adolfo Jesús Fernández-Valmayor Ruiz de Alegría, a Spanish national, born on 15 August 1965 in Donostia-San Sebastian (Guipuzcoa), Spain, having his address at C/ Julio Dánvila 1, 4° H, 28033 Madrid, Spain, hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares to:

(a) subscribe to 264 (two hundred sixty-four) Preferred Shares; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 2,640.90 (two thousand six hundred and forty euros and ninety cents) (the Ninth Contribution).

(10) Héctor Ciria Suárez, a Spanish national, born on 18 April 1979 in Lleida (Lleida), Spain, having his address at C/ Clavel 7, 3° D, 28004 Madrid, Spain, hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares to:

(a) subscribe to 475 (four hundred seventy-five) Preferred Shares; and

(b) fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 4,753.62 (four thousand seven hundred fifty-three euros and sixty-two cents) (the Tenth Contribution).

The First Contribution, the Second Contribution, the Third Contribution, the Fourth Contribution, the Fifth Contribution, the Sixth Contribution, the Seventh Contribution, the Eighth Contribution, the Ninth Contribution and the Tenth Contribution are collectively referred to below as the Contributions.

The aggregate amount of the Contributions of EUR 432,879.04 (four hundred thirty-two thousand eight hundred seventy-nine euros and four cents) is allocated as follows:

- an amount of EUR 432.87 (four hundred thirty-two euros and eighty-seven cents) is allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount EUR 432,446.17 (four hundred thirty-two thousand four hundred forty-six euros and seventeen cents) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment of the Contributions has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contributions on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1.1 of the Articles, such that it shall from now on read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at Euros 1,695,635.36 (one million six hundred ninety-five thousand six hundred thirty-five euros and thirty-six cents) represented by:

- 1 (one) class 1 share with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) subscribed and fully paid up (the "Class 1 Share");
- 4,679,700 (four million six hundred and seventy-nine thousand seven hundred) class A2 shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class A2 Shares");
- 3,253,343 (three million two hundred fifty-three thousand three hundred and forty-three) class A3 shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class A3 Shares" and, together with the Class A2 Shares, the "Class A Shares");
- 19,064,060 (nineteen million sixty-four thousand and sixty) class B2 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class B2 Shares");
- 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty-three thousand three hundred and eight-one) class B3 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class B3 Shares" and, together with the Class B2 Shares, the "Class B Shares");
- 19,064,060 (nineteen million sixty-four thousand and sixty) class C2 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class C2 Shares");
- 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty-three thousand three hundred and eight-one) class C3 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class C3 Shares" and, together with the Class C2 Shares, the "Class C Shares");
- 19,064,060 (nineteen million sixty-four thousand and sixty) class D2 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class D2 Shares");
- 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty-three thousand three hundred and eight-one) class D3 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class D3 Shares" and, together with the Class D2 Shares, the "Class D Shares");
- 19,064,060 (nineteen million sixty-four thousand and sixty) class E2 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class E2 Shares");
- 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty-three thousand three hundred and eight-one) class E3 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class E3 Shares" and, together with the Class E2 Shares, the "Class E Shares");
- 19,064,060 (nineteen million sixty-four thousand and sixty) class F2 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class F2 Shares");
- 13,253,381 (thirteen million two hundred fifty-three thousand three hundred and eight-one) class F3 redeemable shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Class F3 Shares" and, together with the Class F2 Shares, the "Class F Shares"); and
- 43,287 (forty-three thousand two hundred eighty-seven) preferred shares with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the "Preferred Shares").

For the avoidance of doubt, any reference to "redeemable shares" in the Articles shall mean "redeemable shares" within the meaning of article 49-8 of the Law (as defined below).

The Class A2 Shares, the Class B2 Shares, the Class C2 Shares, the Class D2 Shares, the Class E2 Shares and the Class F2 Shares shall collectively be referred to as the "Class 2 Shares". The Class A3 Shares, the Class B3 Shares, the Class C3 Shares, the Class D3 Shares, the Class E3 Shares and the Class F3 Shares shall collectively be referred to as the "Class 3 Shares". The Class 3 Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the "Individual Investors' Shares". The holders of the Preferred Shares are referred to as the "Preferred Shareholders".

The Class 1 Share, the Class 2 Shares and the Class 3 Shares are collectively referred to as the "Ordinary Shares".

The Class 1 Share, the Class 2 Shares and the Individual Investors' Shares are collectively referred to as the "shares"."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under his/her/its sole signature register on behalf of the Company the newly issued Preferred Shares in the share register of the Company and to sign said register.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand four hundred euro (€ 2,400.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same shareholders or representatives or holders of powers of attorney, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the present shareholders or their representatives or the attorneys-in-fact of the represented shareholders, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, these shareholders or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de HCI S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 158.225 (la Société). La Société a été constituée le 7 janvier 2011 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 711 du 13 avril 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 janvier 2012 par un acte de Maître Francis Kessler, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°852 du 31 mars 2012.

L'Assemblée nomme (i) Paul Lanois, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg comme président de l'Assemblée (le Président), (ii) François Bernard, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire), et (iii) Edoardo Romano, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représenté à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation.
- (2) Modification de l'article 8.6.1 des statuts de la Société (les Statuts).
- (3) Modification de l'article 27.2 des Statuts.
- (4) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 432,87 (quatre cent trente-deux euros quatre-vingt-sept cents) de façon à porter le capital social de son montant actuel à EUR 1.695.635,36 (un million six cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-cinq euros trente-six cents), par le biais de l'émission de 43.287 (quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept) nouvelles actions préférentielles de la Société, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (les Actions Préférentielles).
- (5) Intervention, souscription et libération intégrale des Actions Préférentielles.
- (6) Modification consécutive de l'article 5.1.1 des Statuts.
- (7) Modification du registre des actionnaires de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société des Actions Préférentielles, et d'accomplir toutes formalités y relatives.
- (8) Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.6.1 des Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.6.1. Période d'indisponibilité.** Les Actions des Investisseurs Individuels ne pourront être transférées avant le 4 octobre 2021, sauf si elles sont transférées conformément à cet article 8.6. ou avec le consentement écrit des Actionnaires de Classe 2."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 27.2 des Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 27.2.** Dans le cas où, suivant un Désinvestissement avec des produits en numéraire, le Rendement:

(i) excède 2,5 fois (2,5x) l'Investissement Initial, et

(ii) constitue un taux de rendement interne sur l'Investissement Initial de plus de 20 % annuellement, (ce montant qui atteint les conditions visées aux points (i) et (ii) ci-dessus constitue le "Rendement Minimal") soumis aux conditions déterminées ci-dessous, soixante-dix-huit point soixante et onze pour cent (78,71 %) du Rendement qui excède le Rendement Minimal (le "Rendement en Excès") sera distribué de la manière suivante par la Société (sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables et sous réserve des articles 26.4, 26.5 et 26.6):

(a) le Rendement en Excès s'élevant jusqu'à 10 % du Rendement Minimal sera alloué pour moitié à l'Actionnaire de Classe 2 et pour moitié aux Actionnaires Préférentiels (le cas échéant) en tant que Rendement Spécial,

(b) le solde du Rendement en Excès, le cas échéant, sera alloué aux Actionnaires Préférentiels (le cas échéant) en tant que Rendement Spécial, jusqu'à ce le Rendement des Actionnaires Préférentiels atteigne un montant correspondant à 7,871% des Revenus Net Totaux, et ensuite

(c) le solde, le cas échéant, sera exclusivement alloué à l'Actionnaire de Classe 2 sous réserve, pour éviter tout doute, des droits économiques des Actionnaires de Classe 3:

étant entendu que la Société devra distribuer le Rendement en Excès (i) immédiatement avant le Désinvestissement (si le Désinvestissement est une des transactions visées à l'article

8.7 ou une offre publique d'achat portant sur les actions de la Société) ou (ii) dès que possible à la suite d'un Désinvestissement (si le Désinvestissement est une offre publique d'achat portant sur les actions de Capio Sanidad S.L.)."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 432,87 (quatre cent trente-deux euros quatre-vingt-sept cents) de façon à porter le capital social de son montant actuel à EUR 1.695.635,36 (un million six cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-cinq euros trente-six cents), par le biais de l'émission des Actions Préférentielles.

Cinquième résolution

Tous les Associés ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription à l'égard des Actions Préférentielles, l'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des Actions Préférentielles comme suit

Intervention - Souscription - Libération

(1) Victor Madera Núñez, de nationalité espagnole, né le 2 mai 1961 à Oviedo (Asturias), Espagne, demeurant à Carrich House, Spring Woods, Virginia Water, Surrey GU25 4pw, Royaume-Uni représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient au présent acte et déclare:

(a) souscrire à 39.571 (trente-neuf mille cinq cent soixante et onze) Actions Préférentielles;

(b) les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 395.705,30 (trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent cinq euros trente cents) (le Premier Apport).

(2) Juan Carlos González Acebes, de nationalité espagnole, né le 4 mars 1965 à Vallelado (Segovia), Espagne, demeurant au C/Maria de Molina 54, 6th floor, 28006 Madrid, Espagne représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(a) souscrire à 2.008 (deux mille huit) Actions Préférentielles;

(b) les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 20.075,57 (vingt mille soixante-quinze euros cinquante-sept cents) (le Second Apport).

(3) Juan Antonio Álvaro de la Parra, de nationalité espagnole, né le 5 mars 1963 à Madrid (Madrid), Espagne, demeurant au C/ Tamarindo 19, 28232 Las Rozas de Madrid, Espagne, représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(a) souscrire à 528 (cinq cent vingt-huit) Actions Préférentielles;

(b) les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 5.281,80 (cinq mille deux cent quatre-vingt-un euros quatre vingt cents) (le Troisième Apport).

(4) Jorge Mon García, de nationalité espagnole, né le 10 janvier 1972 à Gijon (Asturias), Espagne, demeurant au C/ Nardo 5 bajo, 19001 Guadalajara, Espagne, représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(a) souscrire à 158 (cent cinquante huit mille) Actions Préférentielles;
b) les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.584,54 (mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros cinquante-quatre cents) (le Quatrième Apport).

(5) Luis Emilio Villazón Friera, de nationalité espagnole, né le 29 novembre 1950 à Villaviciosa, Asturies, Espagne, demeurant au Plaza del Ayuntamiento 17, P03, Villaviciosa, Asturies, Espagne, représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(a) souscrire à 158 (cent quinze-huit) Actions Préférentielles;
b) les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.584,54 (mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros cinquante-quatre cents) (le Cinquième Apport).

(6) Nicolás Bonilla Villalonga, de nationalité espagnole, né le 9 août 1952 à Jaen, Espagne, demeurant au Chemin des Beaux Chalets 3, 1659 Rougemont, Suisse, représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(a) souscrire à 57 (cinquante-sept) Actions Préférentielles;
b) les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 569,44 (cinq cent soixante-neuf euros quarante-quatre cents) (le Sixième Apport).

(7) Celso González García, de nationalité espagnole, né le 21 janvier 1956 à Piñeres, Espagne, demeurant à Plaza de la Constitucion, 8-1°, 33.009 Oviedo, Espagne représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(a) souscrire à 57 (cinquante-sept) Actions Préférentielles;
b) les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 569,44 (cinq cent soixante-neuf euros quarante-quatre cents) (le Septième Apport).

(8) Haugron Capital SCR de Régimen Simplificado S.A, une société espagnole, enregistrée auprès du registre de commerce de Barcelone sous le numéro B-404.080, ayant son siège social rue Comte d'Urgell 240, 5°, Barcelone, Espagne, représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(a) souscrire à 11 (onze) Actions Préférentielles;
b) les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 113,89 (cent treize euros quatre-vingt-neuf cents) (le Huitième Apport).

(9) Adolfo Jesús Fernández-Valmayor Ruiz de Alegría, de nationalité espagnole, né le 15 Août 1965 à Donostia-San Sebastian (Guipuzcoa), Espagne, demeurant au C/ Julio Dánvila 1, 4° H, 28033 Madrid, Espagne, représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(a) souscrire à 264 (deux cent soixante-quatre) Actions Préférentielles;
b) les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.640,90 (deux mille six cent quarante euros quatre-vingt-dix cents) (le Neuvième Apport).

(10) Héctor Ciria Suárez, de nationalité espagnole, né le 18 Avril 1979 in Lleida (Lleida), Espagne, demeurant au C/ Clavel 7, 3° D, 28004 Madrid, Espagne, représenté par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(a) souscrire à 475 (quatre cent soixante-quinze) Actions Préférentielles;
b) les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 4.753,62 (quatre mille sept cent cinquante-trois euros soixante-deux cents) (le Dixième Apport).

Le Premier Apport, le Deuxième Apport, le Troisième Apport, le Quatrième Apport, le Cinquième Apport, le Sixième Apport, le Septième Apport, le Huitième Apport, le Neuvième Apport, et le Dixième Apport constituent ensemble, et comme repris ci-dessous, les Apports.

Le montant total des Apports EUR 432.879,04 (quatre cents trente-deux mille huit cent soixante-dix-neuf euros et quatre cents) devra être alloué comme suit:

(i) un montant de EUR 432,87 (quatre cents trente-deux euros et quatre-vingt-sept cents) sera alloué au compte capital de la Société; et

(ii) le solde de EUR 432.446,17 (quatre cent trente-deux mille quatre cent quarante-six euros et dix-sept cents) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Le paiement en vertu des Apports a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant payé en vertu des Apport sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts afin d'y refléter les modifications visées ci-avant, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1. Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de EUR 1.695.635,36 (un million six cents quatre-vingt-quinze mille six cent trente-cinq euros et trente-six cents) représenté par:

- 1 (une) action de classe 1 ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent), entièrement souscrite et libérée (l'"Action de Classe 1");

- 4.679.700 (quatre millions six cent soixante-dix-neuf mille sept cent) actions de classe A2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe A2"),

- 3.253.343 (trois millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quarante-trois) actions de classe A3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe A3" et avec les Actions de Classe A2, les "Actions de Classe A"),

- 19.064.060 (dix-neuf millions soixante-quatre mille soixante) actions rachetables de classe B2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe B2"),

- 13,253,381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-un) actions rachetables de classe B3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe B3" et avec les Actions de Classe B2, les "Actions de Classe B"),

- 19.064.060 (dix-neuf millions soixante-quatre mille soixante) actions rachetables de classe C2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe C2"),

- 13,253,381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-un) actions rachetables de classe C3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe C3" et avec les Actions de Classe C2, les "Actions de Classe C"),

- 19.064.060 (dix-neuf millions soixante-quatre mille soixante) actions rachetables de classe D2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe D2"),

- 13,253,381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-un) actions rachetables de classe D3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe D3" et avec les Actions de Classe D2, les "Actions de Classe D"),

- 19.064.060 (dix-neuf millions soixante-quatre mille soixante) actions rachetables de classe E2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe E2"),

- 13,253,381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-un) actions rachetables de classe E3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe E3", et avec les Actions de Classe E2, les "Actions de Classe E"),

- 19.064.060 (dix-neuf millions soixante-quatre mille soixante) actions rachetables de classe F2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe F2"),

- 13,253,381 (treize millions deux cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-un) actions rachetables de classe F3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions de Classe F3", et avec les Actions de Classe F2, les "Actions de Classe F"), et

- 43.287 (quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept) actions préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un cent) chacune entièrement souscrites et libérées.

Pour éviter tout doute, toute référence dans les Statuts à "actions rachetables" signifie "actions rachetables" tel qu'entendu dans l'article 49-8 de la Loi (telle que définie ci-dessous).

Les Actions de Classe A2, les Actions de Classe B2, les Actions de Classe C2, les Actions de Classe D2, les Actions de Classe E2 et les Actions de Classe F2 sont collectivement définies comme les "Actions de Classe 2". Les Actions de Classe A3, les Actions de Classe B3, les Actions de Classe C3, les Actions de Classe D3, les Actions de Classe E3 et les Actions de Classe F3 sont collectivement définies comme les "Actions de Classe 3". Les Actions de Classe 3 et les Actions Préférentielles sont collectivement définies comme les "Actions des Investisseurs Individuels". Les détenteurs des Actions Préférentielles sont définis comme les "Actionnaires Préférentiels".

Les Actions de Classe 1, les Actions de Classe 2 et les Actions de Classe 3 sont collectivement définies comme les "Actions Ordinaires".

Les Actions de Classe 1, les Actions de Classe 2 et les Actions des Investisseurs Individuels sont collectivement définies comme les "actions".

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société de l'émission des nouvelles Actions Préférentielles de la Société et de signer ce registre.

104122

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des actionnaires ou de leurs représentants ou détenteurs de procuration, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux actionnaires présents ou à leurs représentants ou détenteurs de procuration, qui sont connus par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration ont signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Bernard, Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9804. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098317/463.

(120135430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Hogshead S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.480.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KILDERKIN S.à r.l., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, and registered with the Luxembourg Commercial Register under the number B 168.973,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in L1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Hogshead S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE EURO (125.-EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2013.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by KILDERKIN S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following managers:

GERARD VAN HUNEN, born on 15 September 1967 in 's-Gravenhage, The Netherlands, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

NICOLA FOLEY, born on 06 October 1982 in Dublin, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709)

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

KILDERKIN S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 168.973,

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Hogshead S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par KILDERKIN S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par les gérants suivants:

GERARD VAN HUNEN, né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et dont l'adresse professionnelle est 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

NICOLA FOLEY, née le 06 octobre 1982 à Dublin, Irlande, dont l'adresse professionnelle est 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35629. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012098322/308.

(120135348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kapitol Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.507.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

«MILANO FIDUCIARIA S.R.L.», a company incorporated and organised under the laws of Italy, having its registered office at Via Correggio 3 cap 20100, Milano, Italy, REA 1891424,

represented by Mrs Christine RACOT, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 July 2012.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named "KAPITOL INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, "general meeting of shareholders" means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

To the extent permitted by Luxembourg laws and regulations, the registered office of the Company may be transferred inside the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the managers determine that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 6. The capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares (the "Shares") of one euro (EUR 1.-) each. All shares have been subscribed and are fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Company's Shares are freely transferable among shareholders.

The Company's Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders except with the approval of owners of Shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

In the case referred to in the foregoing paragraph, no consent shall be required where the Shares are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or to other legal heirs.

Heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate who have not been approved and who have not found a transferee fulfilling the requisite conditions may cause the Company to be prematurely dissolved, three months after giving formal notice, served on the managers by process-server and notified to the shareholders by registered mail.

However, during the said period of three months, the Shares of the deceased may be acquired either by the shareholders, subject to the requirements of the last sentence of Article 199 of the Law according to which the majority may in no case oblige any of the shareholders to increase his/her/its participation in the Company, or by a third party approved by them, or by the Company itself if it fulfils the conditions required for the acquisition by a Company of its own Shares.

The repurchase price of the Shares shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

If no profit has been distributed, or if no agreement is reached as to the application of the basis for repurchase referred to in the foregoing paragraph, the price shall, in the event of disagreement, be determined by the courts.

The exercise of the rights attached to the Shares of the deceased shall be suspended until the transfer of such rights is valid vis-à-vis the Company.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his/her/its mandate are determined by the shareholders. Managers may be revoked at any time by decision of the shareholders.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence, the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of managers from time to time may appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Officers need not to be managers or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of managers.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. The meeting shall be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented and decide to waive this notice. Separate notice shall not be required for individual meetings held at time and place prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by telegram, e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by majority of the votes cast of the managers at such meeting including, if the case may be, at least one category A manager and one category B manager. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman, as the case may be pro tempore, shall have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

Duly convened board meetings may be held by telephone or by video conference link and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of managers (managers A and managers B) the company will be committed by the joint signatures of a manager A and a manager B.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated, by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers, or by a manager A and a manager B if the case may be.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it/them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her/its being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him/her/it. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital, unless otherwise provided for by law or these Articles.

If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Resolutions to alter the Articles or to dissolve or liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the share capital, subject further to the provisions of the Law.

The Company shall limit the number of its shareholders to a maximum of twenty-five so that any decision of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 15. The financial year starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the board of managers. Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the shares capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. Interim dividends may be distributed in accordance with and in the form and under the conditions set forth by the Law.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2012.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the entire one hundred thousand (100,000) Shares issued by the Company.

Proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:
 - Mrs Elisa Paola ARMANDOLA, residing professionally at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
 - Mr Fabio MASTROSIMONE, residing professionally at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
 - Mrs Sarah BRAVETTI, residing professionally at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
 - Mr Yves BIEVER, residing professionally at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
2. The registered office of the Company is fixed at rue de la Vallée 42, L-2661 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

«MILANO FIDUCIARIA S.R.L.», une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Via Correggio 3 cap 20100, Milano, Italie, REA 1891424,

représentée par Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 juillet 2012.

La procuration prémentionnée, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Laquelle comparante, ainsi que représentée, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est établi par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront détenir des actions émises en vertu des présentes une société, (la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une période illimitée.

Art. 4. La Société a la dénomination «KAPITOL INVESTMENTS S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par résolution du conseil de gérance (tel qu'utilisé dans les présents Statuts, le terme «conseil de gérance» signifie le gérant unique si ledit conseil n'est composé que d'un seul gérant) de la Société. Le siège social peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale des associés (tel qu'utilisé dans les présents Statuts, le terme «assemblée générale des associés» signifie l'associé unique s'il n'y a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Si les lois et règlements applicables le permettent, le siège social pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire se sont produits ou sont imminents, et qu'ils sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social s'élève à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales (les "parts sociales") d'un euro (EUR 1,-) chacune. Toutes les parts sociales ont été souscrites et sont entièrement payées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement transmissibles entre les associés.

Les transferts de parts sociales de la Société inter vivos à des non-associés seront soumis à l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tout transfert de parts sociales à des tiers en raison du décès d'un associé est soumis à l'agrément des associés restants représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Dans le cas évoqué dans le paragraphe précédent, aucun agrément n'est requis en cas de transfert de parts sociales aux héritiers réservataires ou au conjoint survivant ou aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles affectant la succession qui n'ont pas été approuvés et qui n'ont pas trouvé de cessionnaire remplissant les conditions requises peuvent provoquer la dissolution anticipée de la Société trois mois après mise en demeure, signifiée aux gérants et notifiée aux associés par courrier recommandé.

Cependant, pendant ladite période de trois mois, les parts sociales des défunts peuvent être acquises soit par les associés, en respectant les dispositions de la dernière phrase de l'article 199 de la Loi selon laquelle la majorité des associés ne peut en aucun cas obliger l'un d'entre eux à augmenter sa participation dans la Société, soit par un tiers approuvé par eux, soit par la Société elle-même si elle remplit les conditions requises pour l'acquisition par une société de ses propres parts.

Le prix de rachat des parts sociales sera calculé sur la base du bilan moyen des trois derniers exercices ou, si cela n'est pas possible, sur la base des bilans des deux derniers ou du dernier exercice.

Si aucun bénéfice n'a été distribué, ou si aucun accord n'est conclu quant à l'application des règles sur le rachat visées au paragraphe précédent, le prix, en cas de désaccord, sera déterminé par les tribunaux.

L'exercice des droits sociaux attachés aux parts sociales du défunt sera suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable vis-à-vis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions de parts ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par au moins un gérant, qui est désigné par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Cette nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas nécessairement être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par courrier électronique ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas urgent, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par télégramme, courrier électronique ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Le conseil de gérance se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les gérants sont présents ou valablement représentés et décident de renoncer à cette convocation. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant par écrit ou télégramme, courrier électronique ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination de ce mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des gérants à la réunion, incluant un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, le cas échéant. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président, le cas échéant pro tempore, aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président de la réunion.

Les réunions du conseil de gérance dûment convoquées pourront également être tenues par téléphone ou par vidéo conférence et seront sujettes aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus.

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, adopter des résolutions dans un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par lettre, par câble ou par fax ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés, l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas de gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Si l'assemblée générale des Associés décide de créer deux catégories de gérants (gérant A et gérant B), la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs de signature ont été délégués, par le gérant unique, ou par le conseil de gérance ou deux de ses gérants, ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B le cas échéant.

Art. 13. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs a un intérêt personnel dans toute transaction, soumise à l'approbation du conseil de gérance opposé à celui de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoirs devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera ni ne prendra part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée des associés. Le terme "intérêt personnel" utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée par le conseil de gérance à sa discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans ce cadre de transaction pour négligence ou faute grave; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoirs n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoirs.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts.

Si la Société compte un seul associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les décisions de l'associé unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Les décisions concernant la modification des Statuts ou pour dissoudre ou liquider la Société ne pourront être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

La Société devra limiter le nombre de ses associés à un maximum de vingt-cinq de sorte que toute décision des associés pourra être prise par résolution circulaire, dont le texte devra être envoyé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique à tous les associés. Les associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés pourront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par courrier ou par fax.

Art. 15. Chaque exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en conformité avec et dans la forme et les conditions prescrites par la Loi.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés par la comparante, la comparante a souscrit et a libéré entièrement l'intégralité des quatre-vingt-cent mille (100,000) parts sociales émises par la Société.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt, l'associé unique a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Elisa Paola ARMANDOLA, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- Monsieur Fabio MASTROSIMONE, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- Madame Sarah BRAVETTI, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- Monsieur Yves BIEWER, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RACOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9827. Relation: EAC/2012/9827. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012098395/405.

(120135670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

PYTHON Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.965.

Par décision du seul actionnaire de la Société en date du 29 juillet 2012, le siège social de la Société a été transféré au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Pour extrait

Un mandataire

Référence de publication: 2012098656/12.

(120134593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Olminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 41.035.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 31/05/2012 n°L120088913

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature..

Référence de publication: 2012098577/11.

(120134779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Olivalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 133.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLIVALUX S.A.

Référence de publication: 2012098576/10.

(120135454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Oper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.949.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098581/10.

(120135129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Ori Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.419.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098585/10.

(120135543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pradera Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.621.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} AOUT 2012.

Pour: Pradera Holdco S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012098607/15.

(120135624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Parcs des Lumières S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.896.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARC DES LUMIERES Sàrl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012098589/11.

(120135448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Parkstadt Hotel, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.197.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 11 avril 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Parkstadt Hotel, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B138197 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098591/17.

(120134831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Parkstadt Investors, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.991.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 15 janvier 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Parkstadt Investors, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B135991 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098592/17.

(120134830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pallierter SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098617/9.

(120134516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Parkstadt S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.838.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 19 septembre 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Parkstadt S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B131838 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012098593/17.

(120134829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pearl Fittings Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.321.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098595/10.

(120135134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Peer Management Participation 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.483.000,19.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 164.663.

—
Une erreur matérielle s'est glissée dans la notice enregistrée le 7 mars 2012 sous la référence L120038250.

Il convient de lire:

"3i Buyouts 2010A (2010A) a cédé à Pardoel 3 294 782 parts sociales de classe A, 3 294 782 parts sociales de classe B et 3 294 783 parts sociales de classe C."

Toutes les autres informations restent inchangées.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Peer Management Participation 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012098596/17.

(120135567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Poland One, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 127.569.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 31 janvier 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Poland One, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B1257569 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098605/17.

(120134828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Penta CLO 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.750.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098599/10.

(120135077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Petrisberg Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 1, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 170.484.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zwanzigsten Juli.

Vor uns Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) more2day S.A., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle, RCS Luxembourg B 127908, hier vertreten durch Herrn Dominik MUSTI, Kaufmann, wohnhaft in D-54329 Konz, Ausoniusstr. 8, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft und als Bevollmächtigter der beiden anderen Verwaltungsratsmitglieder Herr Stefan PANTEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54329 Konz, Alte Römerstr. 16 und Herr Jörn MUSTI, Kaufmann, Friseurmeister, wohnhaft in D-54329 Konz, Auf der Wiltinger Kupp 22, auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift.
- 2) Herr Jörg MÜLLER, Versicherungsmakler, wohnhaft in D54329 Konz, Im Krangels 9a, hier vertreten durch Herrn Dominik MUSTI, Kaufmann, wohnhaft in D-54329 Konz, Ausoniusstr. 8, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Diese Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Die Unterzeichneten gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Petrisberg Immobilière S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Grevenmacher.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind der Erwerb, die Förderung, der Besitz, die Verwaltung, Vermietung und der Verkauf jeder Art von Immobilien im Grossherzogtum Luxemburg und im Ausland.

Zweck der Gesellschaft ist ferner der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.800 (zwölftausendachthundert Euro) eingeteilt in 128 (einhundertachtundzwanzig) Anteile zu je EUR 100 (einhundert Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die 128 (einhundertachtundzwanzig) Anteile wurden durch die Gesellschafter wie folgt gezeichnet:

- | | |
|----------------------------|--|
| 1) more2day S.A. | 96 Anteile (sechsunundneunzig Anteile) |
| 2) Jörg MÜLLER | 32 Anteile (zweiunddreissig Anteile) |

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.800 (zwölftausendsechshundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.500.-.

Beschlüsse der Gesellschafter

Die vorgenannten Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen haben sodann folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer wird ernannt für eine unbestimmte Dauer:

Herr Jörg MÜLLER, Versicherungsmakler, wohnhaft in D-54329 Konz, Im Krangels 9a,

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 1, Schaffmill L-6778 Grevenmacher.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. MUSTI und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35603. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 1. August 2012.

Référence de publication: 2012098601/118.

(120135419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pittsburgh Glass Works S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pittsburgh Glass Works S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012098602/11.

(120135035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pic 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.122.

Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG est nommée, en tant que Gérant de catégorie B de la Société en remplacement de Monsieur Alex PHAM démissionnaire. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le 26 juillet 2012.

Pour PIC 2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012098639/14.

(120135520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pradera Southern Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.601.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} AOUT 2012.

Pour: PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012098608/15.

(120135623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Precis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.245.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012098610/10.

(120135834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

ProA Investments I A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ProA Investments I A S.à r.l.

Intertrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012098612/11.

(120134469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

PGF II (Lime) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.735.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé avec effet au 17 juillet 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013:

- Monsieur François Brouxel, administrateur;
- Monsieur Pierre Metzler, administrateur; et
- Monsieur Mark Crader, administrateur et président du conseil d'administration.

De plus, le mandat de la société Ernst & Young Luxembourg, en tant que Commissaire de la Société a été renouvelé avec effet au 17 juillet 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098631/18.

(120135437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pelmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.511.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Tofane S.A., a limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, with registered address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, in the process of being registered at the Luxembourg trade and companies register,

represented by Ms Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, attorney, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 July 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a “société anonyme” which is organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a “société anonyme” governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Companies Act), and the present articles of incorporation (the Articles of Association).

Art. 2. The Company’s name is Pelmo S.A.

Art. 3. The registered office of the Company (the Registered Office) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Registered Office may be transferred:

(a) to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the decision of the board of directors; and

(b) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Companies Act.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, as decided by the board of directors.

Art. 4. The Company’s purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may (i) take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, (ii) acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them, (iii) grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees (including up stream or cross stream), and (iv) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

The Company can generally performs all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Capital - Shares

Art. 6. The Company's subscribed share capital is set at eighty-five thousand Euros (EUR 85,000) divided into eight million five hundred thousand (8,500,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (together, the Shares).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles of Association.

Art. 7. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Act and may be examined by each Shareholder who so requests.

Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Management - Representation

Art. 8. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

If at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder).

A legal entity may be a member of the board of directors or may be the sole director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without any indication on the term of his mandate, he/she/it is deemed to be elected for six years from the date of his/her/its election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 9. The board of directors shall elect a Chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the chairman is absent, he/she will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

Meetings of the board of directors are convened by the Chairman or by any director. When all the directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

The board of directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by telegram or telefax another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the board of directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has no casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating director shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the board of directors shall be signed by the Chairman of the board of directors or by any two directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its sole director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the board of directors of the Company or of the director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board of directors, directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board of directors shall determine.

The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a sole director, bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two directors, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the sole director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

Art. 13. The Company is supervised by one or more statutory auditors or independent auditor (the Auditors) in accordance with the Luxembourg Companies Act.

The general meeting of Shareholders appoints Auditors and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case of an election without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

Auditors are re-eligible.

General meetings of shareholders

Art. 14. The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 15. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise in the Articles of Association.

Art. 16. The annual general meeting shall be held as provided in Article 14 below.

Other meetings of Shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

Art. 17. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak

to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

Art. 18. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles of Association shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles of Association, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, except as otherwise required by law.

Financial year - Annual accounts - Profit distribution

Art. 19. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

Art. 20. The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Friday of June of each year at 5 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 21. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 of these Articles of Association.

The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors.

The board of directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Companies Act, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company.

General

Art. 23. These Articles of Association may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Companies Act.

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Companies Act and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed in its entirety by Tofane S.A., which subscribed to 8,500,000 (eight million five hundred thousand) shares.

An aggregate amount of EUR 85,000.00 (eighty five thousand Euros) has been paid for the shares so subscribed.

Evidence of the availability of the total amount payable in cash for the newly issued shares was submitted to the undersigned notary who expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2012.
2. The first annual general meeting shall be held in the year 2013.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 9 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolved as follows:

I. The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2018:

| Name | Address |
|---------------------------|---|
| Mr David Richy | 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg |
| Mr Alexandre Prost-Gargoz | 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg |
| Mr Patrick Mouterde | 232, rue de Rivoli F-75001 Paris France |
| Mr Raffaele R. Vitale | Via della Posta, 8 20123 Milan Italy |

II. Mr Raffaele R. Vitale is hereby nominated as Chairman of the board of directors of the Company.

III. PriceWaterhouseCoopers, with registered office at 400, Route d'Esch, L1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 65477, is appointed as independent auditor of the Company for a term ending at the annual general meeting to be held in 2013:

IV. The registered office of the Company shall be at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU

Tofane S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 25 juillet 2012 données sous-seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société ayant la forme d'une société anonyme (la Société), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La dénomination de la société est Pelmo S.A.

Art. 3. Le siège social (le Siège Social) est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le Siège Social peut être transféré:

(a) en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration;

(b) en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des Actionnaires commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand Duché de Luxembourg notamment la Loi sur les Sociétés.

Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le conseil d'administration.

La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger tel que décidé par le conseil d'administration.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut (i) prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, (ii) acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, (iii) octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties (y compris up stream ou cross stream) and (iv) mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

Plus généralement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social de la Société est de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,- EUR), représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (ensemble, les Actions).

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

Un registre des actionnaires sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

Chaque Action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Gestion - Représentation

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'administrateur unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 9. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il/elle sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou d'un administrateur. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président n'a pas de voix prépondérante.

L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée.

Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le Président du conseil d'administration et par deux administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à des conditions et en vertu de pouvoirs que le conseil d'administration déterminera.

Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à une personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tout fondé de pouvoirs et employé, et fixer leurs émoluments.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs ou par l'administrateur unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseur agréé (les Auditeurs) conformément aux dispositions de la Loi.

L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les Auditeurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Assemblées générales des Actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

Les résolutions des Actionnaires sont adoptées aux assemblées générales.

Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 15. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les Statuts.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément aux dispositions de l'Article 20 ci-dessous.

Les autres assemblées des Actionnaires seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

Art. 17. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

Art. 18. Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi sur les Sociétés, les résolutions à une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle

que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées, sous réserve des dispositions de la Loi.

Année sociale - Comptes annuels - Distributions

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi de juin de chaque année à 17 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 21. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 6 des Statuts.

L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par le conseil d'administration, conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi sur les Sociétés ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

Général

Art. 23. Ces statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'assemblée des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité tels que prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Art. 24. Il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts.

Souscription - Libération

Le capital a été entièrement souscrit par Tofane S.A., qui a souscrit à 8.500.000 (huit millions cinq cent mille) actions.

Le montant total de 85.000 EUR (quatre-vingt-cinq mille euros) libéré en numéraire pour les nouvelles actions émises par la Société sera attribué au compte de capital social nominal de la Société.

La preuve de la disponibilité du montant total devant être libéré en numéraire pour les actions sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 9 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à EUR 1.600,

104152

Résolutions

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil d'Administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2018:

| Nom | Adresse |
|---------------------------|---|
| Mr David Richy | 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg |
| Mr Alexandre Prost-Gargoz | 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg |
| Mr Patrick Mouterde | 232, rue de Rivoli F-75001 Paris France |
| Mr Raffaele R. Vitale | Via della Posta, 8 20123 Milan Italy |

II. Monsieur Raffaele R. Vitale est nommé Président du conseil d'administration de la Société.

III. PricewaterhouseCoopers, dont le siège est au 400, Route d'Esch, est nommée réviseur d'entreprise agréé de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2013:

IV. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Grand-Duché de Luxembourg

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ARMSTRONG-CERFONTAINE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35633. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012098598/518.

(120135720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Parcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.931.

—
EXTRAIT

Le 23 juillet 2012, les administrateurs de la Société ont consenti à prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Michel de Grootte avec effet immédiat;

- de nommer en remplacement Mr Fabrice Huberty, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Référence de publication: 2012098618/13.

(120135372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Puzzle Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.554.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUZZLE HOLDINGS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012098615/11.

(120135557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

PAD Assurances, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue Wollefskiel.

R.C.S. Luxembourg B 154.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098616/10.

(120134816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Partner Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.461.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

PARTNER INVEST

Société anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2012098620/13.

(120135770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Paveca SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098621/9.

(120134589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**PCAM Issuance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 143.223.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098622/10.

(120134899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**PCC Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.820.

Le Bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098623/10.

(120135769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.175.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012098624/13.

(120135307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Regus International Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.073.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012098669/12.

(120135418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**PCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PCV S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012098625/11.

(120135722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Perfora Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERFORA INVESTMENTS S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012098626/11.

(120134846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Perus 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.423.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098629/10.

(120135161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Perus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.422.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098630/11.

(120135174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

PHIPE S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098634/11.

(120134574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

**PHM Investment Sisterco (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PHM Holdco 18 S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.750.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona Capital Partners III LP", a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13, 2012.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of "PHM Holdco 18 S.à r.l.", (the "Company") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 169750, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 21, 2012, not yet published in the Mémorial C.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "PHM Holdco 18 S.à r.l." to "PHM Investment Sisterco (USD) S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which shall read henceforth as follows:

Art. 4. The Company will have the name "PHM Investment Sisterco (USD) S.à r.l."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Pamplona Capital Partners III LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd;

représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2012.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de «PHM Holdco 18 S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 169750, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de «PHM Holdco 18 S.à r.l.» en «PHM Investment Sisterco (USD) S.à r.l.».

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination "PHM Investment Sisterco (USD) S.à r.l."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9524. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012098636/67.

(120135040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Piki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg B 116.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098640/9.

(120134959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pitcairns Finance S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.106.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PITCAIRNS FINANCE S.A. -SPF

Référence de publication: 2012098641/10.

(120135457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Plamed Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 32.021.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2012 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 mars 2014:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012098643/18.

(120135386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Plurisport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLURISPORT INTERNATIONAL S.A.

Intertrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012098645/11.

(120134529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Potosi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.547.

Le Bilan au 30.09.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098646/10.

(120135735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Regus No.2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.147.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012098670/12.

(120134663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Prestaserv-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 93.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098647/10.

(120135852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Promocomm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 103.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098650/9.

(120135359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**PSB Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.687.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098654/10.

(120135163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Puligny S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 114.771.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012098655/11.

(120134935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**R3 Treatment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.387.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 27 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1270 du 17 juin 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R3 Treatment (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012098714/14.

(120135168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

P3M Prestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 96.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012098657/11.

(120134660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Quilvest & Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098658/9.

(120135755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Quilvest Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 161.224.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098659/9.

(120134509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Quilvest Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 161.224.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098661/10.

(120134605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Rosneft Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.487.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 27 avril 2012:

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L -1330 Luxembourg, le Réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012098677/15.

(120135216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Qurtech, Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098662/10.

(120134634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Q9 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 46.993.663,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098663/10.

(120134851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Q9 Networks S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 47.269.611,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098664/10.

(120134853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

R-Clean Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Helmsange, 64, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 131.185.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31/07/2012.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012098665/17.

(120134841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.
